

**Avis d'abandon de la procédure d'attribution d'une
convention d'occupation temporaire du domaine public en
vue d'une exploitation économique**

PORT DU CROS-DE-CAGNES

Nom et adresse de l'organisme ayant demandé la publication :

Monsieur le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur
Direction des Activités portuaires et Maritimes
- 5 rue de l'hôtel de ville – 06364 NICE CEDEX 4

Objet de la procédure :

Délivrance d'une autorisation d'occupation temporaire du domaine public pour l'exploitation économique d'un commerce de type buvette et restauration rapide sans cuisson

Modalités de la consultation :

Publication du 3 novembre 2025.
Mise en concurrence du 3 novembre 2025 au 12 janvier 2026

Issue de la procédure :

Abandon de la procédure pour un motif d'intérêt général

Date de publication du présent avis :

15 octobre 2026